



Contraintes d'emploi pour les jeunes chômeurs

Travail Le Conseil national entre en matière sur la révision controversée de la loi sur l'assurance chômage

La droite a remporté la première manche de la révision de la loi sur l'assurance chômage, mardi au Conseil national. Fidèles au pacte scellé avec les milieux économiques la semaine dernière (LT du 05.12.09), le PDC, le PLR et l'UDC ont accepté d'entrer en matière sur la révision, renversant ainsi la décision négative de la commission préparatoire. La gauche n'est pas parvenue à faire barrage contre ce que Jean-Claude Rennwald (PS/JU) qualifie de «loi la plus scélérate de l'histoire contemporaine» à cause des baisses de prestations qu'elle entraîne. Toutes les tentatives de la gauche d'empêcher la révision de la loi ont échoué. L'entrée en matière a été votée par 126 voix contre

60. Les propositions de renvoi de Josef Zisyadis (La Gauche/VD) et Roger Nordmann (PS/VD) ont été repoussées dans un rapport de deux contre un.

Bientôt 6 milliards de dette

Plusieurs intervenants, dont la conseillère fédérale Doris Leuthard, ont insisté sur le fait que, si l'on n'entreprend pas la révision de la loi, le Conseil fédéral sera obligé, dès l'année prochaine, d'actionner le levier de la hausse des cotisations. La loi actuelle prévoit en effet que le taux de cotisation doit être augmenté dès que la dette atteint ou dépasse 2,5% de la somme des salaires soumis à cotisation. Ce sera le cas en 2010, lors-

que le «trou» de l'assurance chômage, qui était redescendu à 4,1 milliards en 2008, franchira le cap des 6 milliards. Le Conseil fédéral a ainsi la possibilité de relever le taux de cotisation de 2 à 2,5%.

C'est pour cela que la droite accepte finalement un relèvement partiel des cotisations: le taux normal devrait passer de 2 à 2,2% et 1% de solidarité sera prélevé sur les salaires situés entre 126 000 et 315 000 francs. PDC, PLR et UDC ont fait bloc pour que la décision à ce sujet ne soit prise que mercredi, après celles qui portent sur les baisses de prestations. La droite refusera en revanche de relever temporairement le taux usuel à 2,3%, le temps d'éponger la dette de l'assurance.

Mardi, le National a durci les conditions d'emploi des jeunes. Par 114 voix contre 65, il a décidé que les chômeurs de moins de 30 ans devaient accepter n'importe quel travail. Par 101 voix contre 82, il a refusé de libérer de cette obligation ceux qui ont des charges de famille. C'est un des points qui ont poussé la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), présidée par le radical genevois Pierre Maudet, à s'opposer à la révision. D'autres mesures doivent être examinées ce mercredi, notamment la limitation à 130 indemnités journalières du droit au chômage des personnes sans emploi âgées de moins de 25 ans.

Bernard Wuthrich, Berne